

## LA REFORME DES REGIMES SPECIAUX EST ENGAGEE

- Conformément aux engagements pris pendant la campagne présidentielle, le Président de la République a présenté mardi 18 septembre les orientations de la réforme des régimes spéciaux que le Gouvernement va engager dès à présent.
- Ce sont au total près de **500.000 cotisants** et **1.100.000 retraités** qui bénéficient des différents régimes spéciaux : régimes des industries électriques et gazières (EDF-GDF), SNCF, RATP, Opéra de Paris et Comédie Française, clercs et employés de notaires, parlementaires...
- **L'objectif est d'aboutir d'ici la fin de l'année à une harmonisation des règles des régimes spéciaux avec celles de la fonction publique et de mettre ainsi l'ensemble des Français sur un pied d'égalité dans la perspective du rendez-vous de 2008 sur les retraites.**

### **1. La réforme des régimes spéciaux de retraite répond à un impératif d'équité et de justice**

#### ***a. L'effort de chacun est nécessaire pour contribuer à sauvegarder la retraite de tous***

- La réforme des régimes spéciaux annoncée par le Président de la République ne vise en aucune façon à opposer certaines catégories professionnelles à d'autres, mais au contraire à **sauver la retraite de tous, menacée par les déséquilibres démographiques**. A cet égard, les régimes spéciaux ne font pas exception. Des évolutions sont donc nécessaires pour assurer la viabilité et la pérennité de ces régimes.
- **Mais la réforme des régimes spéciaux est aussi guidée par un impératif d'équité et de justice**. L'opinion publique ne comprendrait pas en effet que les salariés relevant des régimes spéciaux continuent d'être exemptés de l'effort collectif nécessaire pour assurer la pérennité de notre régime de retraite par répartition, alors que les salariés du secteur privé et les fonctionnaires y contribuent depuis 1993 et 2003 et qu'un allongement de la durée de cotisation (41 ans à l'horizon 2012) est prévu par la loi FILLON.
- **C'est d'autant plus nécessaire que la spécificité des professions concernées, qui a justifié historiquement la mise en place de ces régimes spéciaux, a beaucoup évolué**. La pénibilité de ces métiers a fortement diminué et l'espérance de vie des ressortissants de ces régimes est identique voire légèrement supérieure à celle des retraités des autres régimes (à l'exception des marins et des mineurs).

#### ***b. C'est un engagement fort du Président de la République pendant la campagne qui est tenu***

- Le Président de la République s'est engagé très clairement pendant la campagne à mettre en œuvre la réforme des régimes spéciaux afin que tous les salariés soient traités sur un pied d'égalité en matière de retraite. **Les Français nous ont donné mandat pour mener à bien cette réforme trop longtemps différée. Nous devons respecter cet engagement**. Les enquêtes d'opinion témoignent à cet égard de l'attente forte des Français.

2. **Bien entendu, cette réforme se fera dans un esprit de dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés et en s'appuyant sur la négociation au sein des branches ou des entreprises**

- **L'objectif est clair : harmoniser les règles des régimes spéciaux avec celles applicables à la fonction publique qui ont été modifiées en 2003.** Chaque statut gardera des éléments spécifiques mais la convergence avec les autres régimes de retraite est un impératif.
- Sous l'autorité du Premier Ministre, Xavier BERTRAND, Ministre des Relations sociales, du travail et de la solidarité, va lancer dès à présent la discussion avec l'ensemble des acteurs concernés : **confédérations et fédérations syndicales, présidents des groupes et commissions parlementaires, dirigeants d'entreprise.**
- A l'issue de ces entretiens, qui se dérouleront sur 2 semaines, les principes communs de l'harmonisation des régimes seront précisés. **Ceux-ci seront ensuite déclinés par la négociation, entreprise par entreprise ou au sein des branches, pour tenir compte de la spécificité de chaque régime.** L'ensemble des sujets seront ainsi mis sur la table : allongement de la durée de cotisation, mise à la retraite, décote/surcote, indexation des pensions, bonifications, pénibilité, rythme d'application de la réforme.
- **Dans quelques mois, une étape décisive en matière d'harmonisation des régimes de retraites et d'équité aura ainsi été franchie, qui permettra d'aborder le rendez-vous de 2008 sur les retraites.**